



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 309 du 9 novembre 2020

SOMMAIRE

SPECIAL CSN DU 16 OCTOBRE 2020

- Rapport introductif au CSN du 16 octobre 2020
- Motion votée au Conseil Syndical National du SNTRS-CGT le 16 octobre 2020
- SNTRS-CGT Rapport financier 2019 présenté au CSN du 16 octobre 2020
- Rapport de la Commission Financière et de Contrôle
- Relevé de décisions du CSN du 16 octobre 2020

Rapport introductif au CSN du 16 octobre 2020

Par Josiane Tack

Pour laisser davantage de place au débat, je vais centrer mon propos sur 2 focus : la crise sanitaire et la loi de programmation de la recherche. Je terminerai par la préparation du congrès.

Mais l'actualité internationale ne peut être oubliée, en particulier les élections aux États Unis. Nous sommes à 19 jours des élections américaines, ce moment concerne tous les pays dans la mesure où la politique étrangère des États-Unis est majeure dans la géopolitique mondiale. Aux dernières nouvelles, D. Trump serait distancé de 12 points, et un certain nombre d'états qui lui étaient acquis pourraient basculer. Il ne s'agit que de sondages que nous devons prendre comme tels. Qui va gouverner les États-Unis demain, si Trump n'est pas réélu, comment va se passer la passation de pouvoir ? Le jeu démocratique ne va pas aller de soi pour une telle personnalité, imbu de sa personne. Je voudrais également parler de l'anthropologue franco-iranienne Fariba Adelka qui est emprisonnée depuis juin 2019 en Iran, et qui vient d'être placée en résidence surveillée dans sa famille. Cette chercheuse a été victime d'un procès politique de la part des ayatollahs et a été condamnée à la prison. Son compagnon français, chercheur au CNRS, a été libéré, il est rentré en France depuis quelques mois. Fariba reste prisonnière parce que l'État iranien ne reconnaît pas sa double nationalité. Ce dossier est suivi par le MESRI, la FERC-CGT lors de son dernier congrès a voté une motion pour demander la libération de ces deux personnes, j'espère que Fariba va bientôt pouvoir rentrer en France.

Sans transition, je vais passer au sujet crucial du moment : la pandémie de Covid-19 dans le monde a dépassé le million de morts, dix mois après le 1^{er} cas. Les États-Unis sont le pays le plus endeuillé, suivi par le Brésil, l'Inde. En Europe, la France est dans le peloton de tête, après le Royaume Uni, l'Italie et l'Espagne.

Hier, la barre de 30000 cas positifs a été franchie en 24 heures, la situation se dégrade rapidement. Aujourd'hui nous pouvons nous réunir de manière mixte en présentiel et en visio, la prochaine CE aura lieu le 19 novembre, nous ne pouvons pas à ce jour nous projeter sur du présentiel ou pas. Nous continuons à maintenir notre activité syndicale en s'adaptant au jour le jour à l'évolution de la situation. On sait depuis 2 jours qu'un couvre-feu va être mis en place, il va impacter notre activité sur Paris et sur des grandes villes.

Les différentes mesures prises pour aider l'économie à ne pas s'écrouler font débat ainsi que les aides aux Français qui en ont le plus besoin. La solidarité ne prend pas en compte les étudiants qui sont exclus des « radars » des aides, RSA et APL, alors que E. Macron avait dit que les jeunes seraient concernés par les aides de l'État. Ils avaient déjà été exclus au printemps dernier lors du premier confinement. Les syndicats étudiants se mobilisent pour changer cette situation injuste. Le gouvernement est toujours incapable d'anticiper, incapable de se coordonner au sommet de l'État. Le président donne son accord pour que les jeunes bénéficient des APL, et le lendemain le premier ministre dit le contraire.

Le nombre de pauvres en France vient d'augmenter d'un million. Cette pauvreté impacte notamment les plus jeunes, les étudiants, ceux qui arrivaient à vivre tout juste de leur travail et se trouvent en grande difficulté à cause de la crise. Je pense en particulier aux étudiants qui arrivaient à joindre les deux bouts avec des « petits boulots » qui ont été réduits voire supprimés à cause de la crise sanitaire. D'une manière générale, la pauvreté touche les indépendants, les auto entrepreneurs, les ouvriers et salariés victimes de licenciement ; la crise les a plongés en-dessous du seuil minimum de revenus.

La réponse du gouvernement est essentiellement économique, ciblée vers les entreprises, accompagnée d'exonérations diverses et variées. Certes, les mesures de chômage partiel sont indispensables pour éviter des licenciements massifs, mais il faut aussi aider les millions de personnes qui se trouvent en-dessous du seuil de pauvreté.

Les salaires des soignants ont augmenté de 90 euros au mois de septembre, le gouvernement vient de promettre l'ajout d'une 2^{ème} tranche de 93 euros tout de suite alors qu'elle était prévue pour plus l'année prochaine... Le gouvernement, via le Ségur de la santé, souhaitait augmenter « un petit peu » les salaires des soignants, pour que les beaux discours du printemps ne se soldent pas par des dépenses excessives pour Bercy. Mais voilà, une deuxième vague arrive, alors nos dirigeants se retrouvent acculés à reconnaître le travail passé et à venir du personnel soignant !

Des secteurs de l'économie sont particulièrement impactés par la crise, comme l'aéronautique où l'on observe des suppressions d'emploi. Mais d'autres secteurs sont impactés : Bridgestone, manufacturier de pneumatique japonais, a décidé de fermer définitivement son usine de Béthune, dans le Pas-de-Calais. Elle emploie 863 personnes dans la fabrication de pneus pour voitures. Il invoque une surcapacité de production en Europe et la concurrence des prix bas en Asie. Des fermetures d'usine et des licenciements sont programmés dans cette période sous couvert de covid-19, mais en fait ce sont des licenciements « opportunistes » prévus de longue date. La situation en France va devenir explosive. Le gouvernement est bien conscient que la situation est une véritable bombe à retardement avec la pauvreté qui augmente, le chômage, les indépendants qui ne peuvent plus travailler. On ne sait pas quand on va sortir de cette crise sanitaire, mais de toute façon elle est concomitante d'une crise économique, nous assistons à une crise de nos sociétés capitalistes libérales.

Nous vivons depuis plusieurs mois une situation complexe inédite et traumatisante pour beaucoup d'entre nous. L'activité syndicale elle-même est fortement impactée. Vous le savez et vous le dites dans nos échanges : les difficultés à se réunir, les camarades qui ne viennent pas en réunion... Lorsqu'on arrive à organiser des manifestations, peu de camarades se joignent à nous, pour des raisons sanitaires. L'activité des sections s'en ressent. Il faut que nous débattions de ce point ensemble aujourd'hui. Malgré le contexte difficile, nous réussissons à organiser des manifestations, à monter des actions et des mouvements au niveau national, nous y reviendrons plus tard. Nous devons nous adapter, nous réunir en visio, favoriser le télétravail, avec du présentiel lorsque cela est possible. Il faut à tout prix conserver le lien avec nos camarades et ne pas nous isoler.

Nous avons besoin d'échanger entre nous aujourd'hui sur le sujet du télétravail, je laisserai traiter ce sujet par Lorena car ce sujet est à l'ordre du jour de tous les CHSCT.

Je vais plutôt développer ici la Loi de Programmation de la Recherche qui est au centre de nos débats actuels. Comme vous le savez, elle est passée à l'Assemblée Nationale, maintenant étudiée en commission sénatoriale et sera débattue à partir du 28 octobre au Sénat. Cette loi, n'est pas la énième dans le champ de l'ESR. C'est comme si nous avions un puzzle de restructuration de l'ESR, petit à petit des pièces sont ajoutées au puzzle. Avec cette loi le paysage du nouvel ESR n'aura plus de zones floutées. Ces nouvelles pièces permettront de finaliser la restructuration de la recherche en adoptant un schéma similaire à celui des autres pays anglo-saxons. Cette loi permettra d'achever la mise au pas de la recherche au service du capital, comme nous l'avons vu hier lors de la journée d'études. Lorsqu'on lit les annexes de cette loi, qui font partie intégrante de la loi, on comprend clairement que tout est orienté pour mettre la recherche au service de l'innovation et des débouchés industriels au détriment de la recherche non finalisée. Pour arriver à ce but, ils doivent avoir la maîtrise complète de l'argent et de sa destination. Cette maîtrise des moyens se fait au travers des appels à projet et en particulier de l'ANR, l'argent ne va que sur des projets fléchés. On ne met pas davantage d'argent récurrent dans les laboratoires, ils ne veulent pas en entendre parler. Le projet de loi de programmation de la recherche a commencé début 2019 et a duré jusqu'au printemps 2020. Cela fait un an et demi que ce projet de loi est débattu, nous avons dit à nos interlocuteurs, ministériels et de la communauté, que les budgets devaient être récurrents. Nous avons été de nombreux syndicats à dire la même chose. Ils l'ont noté et ils nous ont même répondu un jour : « ah mais non, on ne peut pas faire cela parce que Bercy n'acceptera pas de mettre de l'argent s'il ne sait pas où va l'argent et si l'argent ne profite pas à l'économie ! ». Leur argument est : on ne sait pas si l'argent va être bien utilisé ! L'Etat ne peut pas investir de l'argent si celui-ci n'a pas vocation à servir l'économie sous couvert d'excellence ! Que signifie le fait de ne mettre de l'argent que sur la recherche sur projet via des agences tel que l'ANR ? Ce mode de fonctionnement n'est pas compatible avec le statut de fonctionnaire. En effet celui-ci n'est pas en adéquation avec les budgets ainsi fléchés sur la recherche sur projet, les ressources propres ainsi obtenues via les appels à projet ne peuvent être utilisées

que pour le recrutement de postes précaires. Avec ce fonctionnement sur projet, l'emploi repose sur les postes précaires. Il faut donc des outils pour créer de l'emploi précaire et si possible lié à la durée du projet ! Parmi les outils il y a le CDD de projet qui a été mis en place par la loi de transformation de la fonction publique, c'est un contrat lié à la durée d'un projet. Ce CDD de projet est créé pour la durée du projet sans toutefois excéder 6 ans. Mais la loi de transformation de la fonction publique n'allait pas assez loin. Car comment faire pour les projets au-delà des 6 ans comme dans le spatial ? Il fallait un type de contrat qui se termine avec la fin d'un projet qui peut aller au-delà de 6 ans. La réponse à ce besoin est la création d'un CDI de mission scientifique tel que le prévoit la LPR. Le CDI de mission scientifique est un outil qui existe dans le privé, parce que le CDI est soit lié à une mission qui n'a pas de fin, soit lié à une mission finie, cela s'appelle le CDI de chantier. Le CDI de chantier comme le CDI de droit privé « classique », lorsqu'il est rompu même à la fin d'un projet, donne droit à indemnités comme une rupture de CDI normal. Il s'agit donc d'un contrat encadré et protégé. Et il y a également la possibilité de regarder la ré-employabilité de la personne. Avec le CDI de mission scientifique, ils ont délibérément omis la possibilité de poser la question de la ré-employabilité. On est licencié, point barre, à la fin du projet. Les indemnités ne sont accordées que si le CDI est licencié avant la fin du projet contrairement au CDI de chantier du privé. Avec ce CDI de mission scientifique le droit de ces CDI est réducteur par rapport au droit du privé des CDI de chantier. Pourquoi réduisent-ils les droits ? Pour que l'Etat ne verse pas trop d'argent lors de la fin de ces contrats. Dans la loi de transformation de la fonction publique, en matière de contrat précaire, il est dit pour les personnels de la recherche que le code de la recherche décrira l'utilisation des contrats précaires. Le code de la recherche dit en gros, maintenant la norme ce n'est plus le poste de fonctionnaire mais le poste de CDD. Pourquoi ? Parce qu'il dit qu'on peut employer des cdd et des cdi en lieu et place de tous les emplois de recherche ! Ils arrivent ainsi au bout de ce qu'ils veulent mettre en place c'est-à-dire que le statut devient quantité négligeable ! Ainsi pour libéraliser la recherche, le statut de fonctionnaire est contourné et affaibli. Parlons à présent, des tenure tracks ou chaire de professeur ou chercheur junior. La logique ici est différente, il s'agit de recruter « des excellents » qui seront mieux rémunérés que les jeunes chargés de recherche et qui auront plusieurs centaines de milliers d'euros pour faire leur recherche en embauchant des précaires ! In fine ces chercheurs accéderont au statut de professeur ou directeur de recherche après 3 à 6 ans de CDD « chaire junior ». Il s'agit ici de reproduire la logique anglo-saxonne avec très peu de titulaires « très gradés » et une armée de précaires sous leurs ordres.

La Loi de Programmation de la Recherche ouvre davantage les passerelles entre le public et le privé. La loi Allègre avait déjà ouvert les possibilités de collaboration entre le public et le privé mais la loi de programmation de la recherche va encore plus loin. Il est par exemple possible d'avoir du temps partiel entre public-privé, de monter une start-up sur une thématique de recherche qui n'est pas la sienne. Jusqu'à présent, la start-up créée correspondait à un développement directement lié aux travaux scientifiques du chercheur. Après la LPR rien n'empêche de monter sa start-up avec le sujet scientifique d'un autre. C'est « open bar ! »

Je reviens sur les budgets. A force de nous entendre marteler qu'il fallait de l'argent récurrent pour les laboratoires et qu'il n'était pas possible de tout mettre au niveau de l'ANR, le ministère a proposé non d'augmenter les budgets récurrents... mais le préciput. Il devrait passer à terme à 40 % des budgets recueillis dans le cadre des projets ANR. Du coup, on reste sur le même principe de l'appel à projet et une partie est prélevée pour retourner au pot commun, enfin seulement sur les établissements et les laboratoires qui ont gagné les appels à projet. Il n'y aura rien pour les autres ! On continue d'arroser là où c'est mouillé. En somme « Il vaut mieux être un chercheur très moyen dans une université excellente, qu'un chercheur très bon qui n'arrive pas à décrocher une ANR dans une université moyenne ! ». L'argent est concentré là où ils ont décidé qu'il devait l'être.

Je vais maintenant parler du protocole d'accord sur les carrières et rémunération qui a permis au ministère d'amadouer certains syndicats dits « réformistes » en les appâtant sur le protocole pour faire « accepter » la LPR. Qui y a-t-il dans ce protocole ? On entend parler du protocole d'accord pour la première fois fin juin par voie de presse, cela faisait plus d'un an qu'on discutait des éléments RH de la loi avec le ministère sans qu'il ne soit question de protocole. Au mois de juin, la CFDT a proposé à la ministre de faire un protocole d'accord sur les aspects RH. Ils ont décidé à ce moment-là que ce protocole d'accord permettrait d'exclure les organisations syndicales non réformistes. Ainsi la tactique consiste à exclure les organisations syndicales qui sont contre la LPR et arriver à les discréditer aux yeux des personnels. Cette arnaque a été décidée en juin, nous avons été avertis

officiellement de l'ouverture d'un protocole fin juillet et début septembre il fallait signer un texte qui nous avait été remis une semaine avant ! Pendant l'été le ministère a fourni à la CFDT un projet de texte. La CFDT l'a même dit devant la ministre lors d'une réunion multilatérale fin août. Finalement, le ministère a prolongé d'un mois le délai pour la signature du protocole. La FERC CGT a toujours accepté de participer aux réunions de concertation et lors d'une réunion, le représentant du ministère était un conseiller social en poste depuis 3 jours et c'était avec lui qu'on devait discuter des termes du protocole d'accord ! Les autres organisations syndicales étaient par contre reçues par le directeur de cabinet adjoint de la ministre. A la convocation suivante, nous avons demandé à être reçus par le directeur de cabinet adjoint et non par le conseil social. Nous n'avons jamais eu de réponse pour avoir un rendez-vous, une fin de non-recevoir. Ainsi va le dialogue social avec le ministère. Nous allons travailler avec la CGT Fonction Publique pour faire un recours qui dénonce l'absence de loyauté dans les négociations du protocole d'accord.

Il faut savoir que la CFDT et consorts jouent sur deux tableaux. Ils ont signé le protocole d'accord, ils ont été le signer à Matignon, avec J. Castex et en même temps ils communiquent en disant : « on est contre la loi, sur beaucoup de points et même l'accord finalement il ne nous plaît pas complètement ! » Ils jouent sur tous les tableaux. Ils veulent passer pour les syndicats qui portent les revendications des personnels et qui travaillent à leur amélioration avec le ministère dans le cadre d'un suivi du protocole tout en récupérant à leur compte les critiques que nous faisons du protocole. Si on ne répond pas à cela, si on se laisse faire sur ce terrain-là, ils vont gagner des points auprès des personnels parce qu'ils apparaîtront – et c'était ça le but de proposer un protocole d'accord – comme ceux qui défendent les personnels, et nous comme ceux qui sont toujours en train de dire non à tout.

Que dit le protocole ? Il est clair qu'il va y avoir une augmentation des primes des chercheurs. L'année prochaine, la prime des chercheurs va doubler, donc ce n'est pas non plus le nirvana vu qu'elle est à 900 € actuellement, elle va passer à 2000 €. L'objectif est d'arriver en 7 ans à 6400 € annuels. Depuis le début des discussions RH les 644 millions sont prévus, bien avant le protocole d'accord ! Ce protocole est une « arnaque », parce que depuis le début des discussions, le ministère n'a pas bougé d'un iota à savoir 92 millions par an. Comment budgéter sur 7 ans quand on est au pouvoir seulement pour deux ans ? Il ne faut pas oublier pourquoi ils acceptent d'augmenter les primes chercheurs. Parce que c'est nous, la communauté, nous les syndicats qui revendiquons depuis des années et des années pour dire : ce n'est pas possible ! Que les salaires des chercheurs ne sont pas à la hauteur des qualifications ! A leur façon, ils ont entendu nos revendications. Parmi les autres points du protocole, il est prévu un repyramidage entre les professeurs d'université et les directeurs de recherche, parce qu'il y a moins de professeurs d'université que de directeurs de recherche. Ils veulent faire un repyramidage des ITRF parce que chez les ITRF il y a beaucoup de catégorie C. Ils veulent faire des concours internes pour permettre aux personnels d'avoir des promotions et des requalifications. Ces mesures de requalifications ne concernent pas les personnels des organismes de recherche. Les mesures sont ciblées sur les personnels des universités, et il n'y a presque rien pour les personnels des organismes de recherche. Pour les IT il n'y a rien sous prétexte qu'il y a beaucoup de catégorie A, le ministère ne s'est pas posé la question de savoir s'il n'y avait pas des B qui pouvaient passer A ! Qui a négocié ? le SNPTES ! leur environnement c'est la fac. Qui a négocié ? à la CFDT, ceux qui dirigent le SGEN-CFDT sont universitaires, parce que la branche organisme de recherche est inexistante dans les négociations. Donc il n'y a eu personne pour revendiquer l'aspect organisme, puisque nous avons été exclus des réunions. Il y a eu le SNCS-FSU pour les chercheurs. Ça se passe comme ça les négociations, cela dépend qui est en face du ministère.

Si on regarde les chiffres sur 7 ans, les budgets qui correspondent à la masse salariale pour revaloriser les chercheurs c'est à dire 6400€ de prime prévus dans 7 ans, on s'aperçoit que la masse salariale n'est pas en rapport avec le montant affiché de 6400€. Pour y parvenir il faudra perdre 1640 postes en 7 ans. Pour les universités, on s'aperçoit qu'on stagne. Parmi les engagements de la ministre au moment des négociations pour que les syndicats signent, elle promettait « je m'engage à ce qu'il n'y ait pas de baisse de recrutement », comment peut-on parler d'engagement sur 10 ans en parlant de stagnation de l'emploi ! Les hausses de recrutement prévues (sans budget spécifique) sont uniquement des tenure tracks, uniquement des CDI de missions scientifique, ce ne sont pas des recrutements de fonctionnaire !

Le gouvernement et les porteurs de ces réformes nous disent que nous sommes contre le progrès et que nous nous accrochons à des idées dépassées ! C'est eux, en fait, qui sont contre le progrès, ils veulent revenir 60 ans en arrière au niveau des droits des travailleurs. Ce n'est pas nous qui sommes contre le progrès ! Si l'adaptation au progrès c'est de revenir à la structuration de la recherche sans statut de fonctionnaire 60 ans en arrière, il s'agit vraiment d'un sacré progrès ! Pour le protocole, il aurait fallu le signer sinon nous allions nous couper des négociations salariales avec le ministère pour les 7 années à venir. Certains protocoles ont duré plus de 10 ans dans la fonction publique. Il ne faut pas penser que le suivi du protocole va forcément s'arrêter dans deux ans. Il n'empêche qu'on ne peut pas gager de l'avenir de la sorte, l'avenir nous appartient si on est capables de mobiliser et de renverser ce système-là. J'ai oublié une des mesures importantes qui se trouve dans le protocole. Les grades au niveau ingénieur de recherche 1^{ère} et 2^{ème} classe vont être fusionnés. Ainsi le corps des IR aura un grade de classe normale et un grade hors classe. Nous avons porté cette revendication pendant un an et demi on leur a dit qu'on veut une amélioration des grilles, nous avons remis sur le tapis cette question très souvent avec des propositions écrites d'amélioration de grilles pour tous les corps. Chaque fois, ils nous disaient qu'il n'en était pas question et in fine ils ont accepté de corriger la grille des IR. Si nous n'avions pas martelés ce point il ne figurerait pas dans le protocole.

La loi, il ne faut pas rêver, va être votée. Maintenant ce n'est pas parce qu'elle va être votée qu'il faut passer au sujet suivant. C'est quoi le sujet suivant, c'est nous mettre à la porte ?

En ce moment, le budget a débattu à l'assemblée nationale, il va passer au sénat. Toujours pour démystifier la communication du ministère, le budget de l'année 2021 n'augmente pas malgré l'argent mis en plus dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, il n'augmente pas pour la recherche, pourquoi ? Parce que les quelques 400 millions prévus en plus, correspondent aux réajustements effectués chaque année. Le supplément de la LPR en 2021 correspond donc aux rallonges des 3 dernières années, et en fait on est à peine au-dessus de l'inflation ! Si les budgets n'augmenteront pas in fine, quelles lignes budgétaires seront-elles sacrifiées pour pouvoir répondre à l'augmentation des primes chercheurs, par exemple en 2021 ? C'est la question à poser. Sur 10 ans l'augmentation des budgets ne sera pas significative à cause de l'inflation. Donc les fameux 5 milliards, qui représentent au total 25 milliards au bout de 10 ans, vont juste permettre de maintenir à flots les finances de la recherche. Bercy sait très bien ce qu'il fait ! Tout ce qui sera en plus, le sera au détriment d'autre chose.

La situation sociale, économique et sanitaire est explosive dans notre milieu, particulièrement pour les étudiants.

Nous devons nous demander collectivement comment arriver à garder le cap, comment on amène nos collègues à cette prise de conscience du niveau de dégradation de la situation. La prise de conscience des collègues arrive en général 1 ou 2 ans après. Le personnel commence juste en ce moment à prendre conscience des conséquences néfastes de la loi de transformation de la fonction publique. Cette loi s'applique aujourd'hui, tant qu'on n'est pas au stade de l'application les personnels ne se mobilisent pas. Ils viennent juste de réaliser qu'il n'y a plus de CAP ! Pourtant nous l'avions expliqué, nous avons appelé à la mobilisation... Il y a un décalage entre le moment où les lois sont débattues et le moment où les personnels prennent conscience de leur perte de droits. C'est ce décalage qu'il faudrait arriver à éliminer et mobiliser les collègues avant que les lois ne soient votés !

Motion votée au Conseil Syndical National du SNTRS-CGT le 16 octobre 2020

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT réuni le 16 octobre a voté à l'unanimité « contre » la signature de la version finale de « L'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » envoyé aux organisations syndicales le 5 octobre 2020.

La signature du protocole d'accord « carrière et rémunération » le 12 octobre à Matignon en présence du premier ministre est un acte politique que devront assumer les syndicats nommés « réformistes » par les médias.

La ministre F. Vidal, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation a déclaré le 31 Août à l'AEF « Je suis prête à travailler sur l'ensemble du protocole » et à "signer un accord, qu'il y ait majorité ou non". Ainsi, la ministre affirmait-elle qu'elle allait mettre en place le protocole « carrière et rémunération » avec ou sans signature majoritaire des syndicats !

Alors pourquoi le SGEN-CFDT, l'UNSA et le SNPTES ont-ils été signer en grande pompe ce protocole d'accord à Matignon en présence du premier ministre J. Castex et F. Vidal le 12 octobre 2020 ? Sont-ils satisfaits de ce protocole ? Même pas, car chacun d'eux affirme à qui veut bien l'entendre que malgré les « avancées obtenues », les mesures proposées dans le protocole restent insuffisantes, que des points restent à clarifier et qu'ils restent toujours opposés à la loi de programmation de la recherche !

Pourquoi sont-ils allés signer à Matignon en présence du premier ministre alors que les discussions ont eu lieu au ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, loin de Matignon, si ce n'est pour acter le symbole hautement politique de cette signature qui scelle l'allégeance à la politique du gouvernement par les syndicats spécialistes de la signature des accords au rabais ?

Non, il n'est pas possible de signer ce protocole et dans le même temps de proclamer être opposé à la loi de programmation de la recherche qui met en œuvre, entre autres, les chaires de professeur junior et les CDI de missions scientifiques.

Car le chantage du gouvernement reposait bien sur quelques améliorations salariales en contre partie de la signature du protocole qui légitime, aux yeux du gouvernement, le passage de la loi de programmation de la recherche.

Ces syndicats portent la responsabilité de donner à la ministre de se présenter devant le Sénat avec l'accord de la « majorité » des syndicats (50,9 % des voix au comité technique ministériel).

Le budget de la recherche est discuté en ce moment au Parlement, l'étude de ce budget montre que la hausse budgétaire pour 2021 est similaire à celle des trois exercices budgétaires précédents et reste à peine au-dessus de l'inflation !

Tout n'est que communication de la part du gouvernement en ce qui concerne l'augmentation des budgets de la recherche sur 10 ans ! Par contre les dispositions de casse du statut de fonctionnaire seront bien gravées dans la loi de programmation. Elles ont été acceptées par les syndicats signataires du protocole (le SGEN-CFDT, le SNPTES et l'UNSA) en échange de primes.

Les augmentations salariales étaient incontournables car elles sont le fruit de nos luttes et revendications depuis plus de 10 ans pour réclamer des rémunérations à hauteur des autres fonctionnaires d'État pour les personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce ne sont pas les négociations de salon du seul mois de septembre 2020 qui ont permis cela, mais bien les mobilisations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des revendications de

longue date portées par les organisations syndicales garantes du progrès social, auxquelles appartient le SNTRS-CGT !

Malgré une situation complexe dans le cadre de la crise sanitaire le 13 octobre 2020 un millier de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur ont manifesté leur opposition à la loi de programmation de la recherche. Si nous restons mobilisés, personne ne pourra nous exclure des négociations futures sur la rémunération et les postes.

Le SNTRS-CGT avec sa fédération ne signera pas ce protocole d'accord, il est et restera à vos côtés pour défendre les intérêts des personnels de la recherche et l'avenir de la recherche publique.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels, avec l'intersyndicale de l'ESR, à se joindre au rassemblement contre la LPR à Paris devant le Sénat le 28 octobre à 14h.

Villejuif, le 16 octobre 2020

SNTRS-CGT Rapport financier 2019

Présenté au CSN du 16 octobre 2020

Par Habiba Berkoun

Avant d'aborder le bilan financier à proprement parler, je voudrais faire **un point sur les adhésions et les rentrées de cotisations de l'année 2019.**

Le nombre d'adhérents est en légère baisse (-15 adhérents au fichier au 31 décembre 2019, -7 FNI de moins versés), avec 76 adhésions et 91 résiliations. Pour la première fois, le motif le plus fréquent de démission est le départ de l'Etablissement, cela concerne 26 adhérents en fin de CDD ou qui sont partis en détachement. Le deuxième motif de démission est le départ à la retraite : 17 camarades n'ont pas souhaité maintenir leur adhésion après la fin de leur activité professionnelle. 14 adhérents ont été retiré du fichier car ils ne cotisaient plus depuis plusieurs années, malgré nos relances.

En 2019, 7 camarades sont décédés. 6 camarades sont partis pour motif de désaccord avec les orientations du syndicat, et 1 a rejoint un autre syndicat.

Le montant des cotisations perçues est en hausse de 1%, malgré la baisse du nombre d'adhérents. Cela est dû au meilleur taux de timbres perçus : + 61 timbres, qui compensent les 7 FNI en moins. Après 3 années de baisse, entre 2015 et 2017, c'est la deuxième année où le montant de cotisations progresse. Il dépasse pour la première fois 330 000 €.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UFSE, la FERC, et le champ territorial, via Cogetise. Ces reversements représentent près de 49% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

Passons maintenant au bilan financier.

Vous avez dans vos pochettes les bilans et comptes d'exploitation du syndicat national, des sections et le bilan consolidé (national + sections).

Commençons par **le bilan consolidé** :

L'actif s'élève à 431 769 €. Le compte de résultat fait état d'un **excédent de 39 164 €**.

Le bilan fait état au passif de 52 093 € de dettes, dont 49 846 € de dettes COGETISE. Il s'agit des reversements à la confédération sur des cotisations perçues en fin d'année 2019, voire en 2020 pour les cotisations manuelles 2019 ; Les autres dettes correspondent pour 1778€ à des factures non parvenues et pour 469€ à l'impôt sur les sociétés qui est toujours recouvré au 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Le compte de résultat dégage un excédent supérieur aux années précédentes car, si le montant des produits est pratiquement équivalent à celui de 2018 : 205 393 €, en revanche, le montant des charges est nettement inférieur, en particulier pour les « autres services extérieurs » par la maîtrise des frais de déplacements et par une baisse du poste « cotisations sociales » en lien avec un long arrêt de travail d'une salariée.

Prenons maintenant le bilan des sections

L'actif s'élève à 199 704€. Le résultat de l'exercice est excédentaire de 16 548 €.

Le compte de résultat fait état de **48 102 € de produits**, principalement des cotisations et des subventions.

La part des **cotisations** qui revient aux sections s'élève à 33 087 €, en hausse de 455 € par rapport à 2018.

Le montant des **subventions** a diminué par rapport à 2018, passant de **16 982 €** à **14 591 €**, soit -2 392 €. En effet, en 2019, seule la Section Inserm a touché une subvention de l'INSERM. La Région Bretagne Pays de la Loire qui touchait depuis plusieurs années une subvention du CNRS de 2 700 €, n'a bénéficié d'aucun versement sur 2019.

Les charges d'exploitation des sections s'élèvent à 31 513 €.

Elles comprennent les dépenses d'achats et services extérieurs pour 23 887 € et les contributions internes de l'INSERM vers le syndicat national, qui ne constituent pas des dépenses à proprement parler.

Les pourcentages de dépenses sont calculés sur la base des 23 887 € et non sur le total des charges d'exploitation.

La rubrique achats est stable, à 2 062€.

Elle comprend les dépenses les fournitures et le petit matériel pour 1 730 €. Cela concerne principalement la Région Provence pour 695 €, dont 519 € pour un téléphone portable, l'ENS 504 € de tirages de tracts, IRD pour 108 € d'achat d'imprimante et cartouches.

Elle comprend également le matériel pour manifestation : 332 € pour l'achat de banderoles par les sections Alpes et Montpellier.

La rubrique services extérieurs, 2 213 € est en hausse de 203 € soit 10%. Les services extérieurs comprennent la sous-traitance et la documentation. La sous-traitance, en hausse de 84 € soit 62% concerne la gestion de domaines de messagerie des sections Provence, pour 150 € et Côte d'Azur pour 71 €. La presse concerne principalement les abonnements à la presse CGT pour 12 sections.

La rubrique autres services extérieurs, 19 467 €, est en baisse.

Elle comprend, par ordre de présentation dans le tableau « compte de résultat » :

Les frais de justice s'élèvent à **850 €**, en hausse de 250 €. Cela concerne les sections de Nantes et Pouchet qui ont payé une partie des frais d'avocat d'un collègue déclassé par la direction du CNRS alors qu'il avait été classé, à la campagne de recrutement chercheurs 2019.

Les frais de déplacement et de missions et réception constituent la charge la plus importante, pour un total de **10 211 €** et **43%** des dépenses des sections. Ils sont répartis entre les frais de déplacement : 7 487 €, en hausse de 184 €, et les frais de réception : 2 724 € également en hausse de 53 € par rapport à 2018. Pour les frais de déplacement, les montants les plus élevés concernent la section Midi-Pyrénées : 2541 €, la section nationale Inserm : 2436 €, et la section IRD pour 927 € et la région Provence pour 775€. La section Midi Pyrénées arrive en tête du classement car elle a versé 2 356 € de frais de déplacements de camarades pour des réunions d'instances nationales, à savoir la CE ou le CSN, en lieu et place de la trésorerie nationale. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement !

Pour les frais de réception (AG, pots, etc.) les montants les plus élevés concernent la section IRD : 583 €, la région Provence : 547 € et la section Grands Moulins : 396 €.

Les frais de formation syndicale s'élèvent à 2 387 €, en hausse de 751 € soit 46 % par rapport à 2018. Cela correspond à 10 % des dépenses et concerne 7 sections. Trois sections ont investi de façon importante en 2019 : INSERM pour 907 €, Alpes à hauteur de 750 €, et Provence pour 406 €.

Les frais d'affranchissement et téléphone, 401 €, sont en forte baisse de près de 50%. Cela concerne principalement 3 sections : Provence pour 193 €, Nantes pour 115 € et Orsay pour 80 €.

La **gestion courante**, pour 555 €, concerne les sections INSERM, Lyon et Midi-Pyrénées pour des achats de fleurs lors d'obsèques de camarades, La section Strasbourg pour les gerbes commémoratives, la section Alpes pour le cadeau de départ de la trésorière, et les frais de nom de domaine pour la section Côte d'Azur.

Les frais bancaires, soit 4 712 € soit 20% des dépenses, sont en augmentation de 88 € soit 7 %. Cela est dû à l'augmentation du coût de chaque prélèvement (+2 centimes) et du nombre d'adhérents ayant choisi le prélèvement automatique des cotisations (+22 par rapport à 2018).

Les dons aux organismes, en 2019, ne concernent que deux sections : Meudon qui a fait un don de solidarité de 300 € aux grévistes de la Poste92, et Côte d'Azur un don de solidarité de 50 € à l'UD06.

Ensuite la rubrique **dons internes** concerne uniquement la section Inserm : contribution annuelle de 6 500 € aux frais de fonctionnement et 1 166 € de dépassement de copies couleur.

Abordons maintenant **le bilan du syndicat national.**

L'actif s'élève à 236 023 €. Le compte de résultat est excédentaire de 22 615 €.

Les recettes du syndicat national proviennent principalement des cotisations, des dons internes (INSERM), et de la contribution de l'UFSE aux frais de formation.

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle de 29 271 € hors taxes. Il s'agit d'un droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat, gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent donc pas dans le bilan comptable. Nous en reparlerons plus tard.

Voici le détail des principaux produits :

Les cotisations, dont le montant de **152 204 €** correspond à la part nette perçue par le national après la part des sections et les reversement Cogetise. Ce montant est en légère hausse par rapport à 2018 (+2 000€).

Ensuite, les autres produits correspondent :

Le **remboursement de formations syndicales**, **1 380 €**, correspond à la participation de l'UFSE pour le montage de nos actions de formation.

Les **dons internes des sections** ne concernent cette année que l'INSERM, pour un montant de 1166€ en lien avec les consommations de photocopies couleur.

L'apport de la **section INSERM** de 6500€, constitue la participation des camarades de l'INSERM aux frais de fonctionnement du siège national à Villejuif.

Vous verrez sur le compte de résultat d'autres produits : Un transfert de charges de 1 699 € qui correspond au reversement par la sécurité sociale des indemnités journalières versés après arrêts de travail d'une salariée, puisque le syndicat verse l'intégralité du salaire en cas de maladie. Vous verrez également 1 350 € de produits financiers, qui correspondent aux intérêts du livret bleu Crédit Mutuel et 529 € de produits exceptionnels, qui correspondent au reversement par la section Montpellier Site de la part des cotisations 2017 et 2018 de leurs adhérents qui relèvent du champ de syndicalisation du SNTRS.

Pour ce qui concerne les charges au niveau national :

Les dépenses s'élèvent à **142 342 €**

Je reprends par ordre d'importance les principaux postes de dépenses :

En premier, les **charges de personnel**, soit **90 897 €**, représentent **64 %** des dépenses 2019. Ils sont en baisse de 5 028 € par rapport à 2018. En effet, si la rubrique salaire a augmenté de 1324 € et de 2%, la rubrique cotisations salariales a baissé de 6 353 €, en lien avec une période d'arrêt de travail.

Vient ensuite le **poste frais de missions** (déplacements, hébergement), soit **39 104 €** soit **28 %** des dépenses. Ce poste avait fortement chuté en 2018, année de congrès pendant laquelle nous n'avions tenu qu'un CSN. En 2019 on retrouve le même niveau de dépenses qu'en 2017.

La dépense la plus importante concerne les frais de mission et hébergement pour les 5 CE, qui s'élèvent à 15 700 €.

Ensuite viennent les frais des 2 CSN pour 8 200 €.

Ensuite, les frais de mission pour le bureau national s'élèvent à 6 055 €, dont 4 927 € pour la location annuelle de la chambre d'hôte sur le site de Villejuif. Le bureau national s'est réuni en tout 40 fois.

Les frais des réunions de militants nationaux, en particulier des membres des CAP (en janvier et septembre), des CHSCT (en mars), du Comité national (en juin), et des élus au CA du CAES CNRS se sont élevés à 4 748 €.

Les camarades du syndicat ont participé au congrès confédéral (mai, Dijon), et aux congrès de Sud-Recherche, de la CGT-Inra et de la FERC en octobre, les frais se sont élevés à 2 752 €.

Nous avons organisé une Conférence nationale chercheurs, une conférence de la section nationale des retraités.

Il y a également des frais de déplacements des membres du BN dans le cadre de rencontres avec les parlementaires, les groupes de travail CGT, l'animation de réunions hors région parisienne (en 2019, à Caen et Lyon), les dossiers de défense individuelle, etc.

En troisième position, vient le poste **formation syndicale** qui **s'élève à 4 375 €** soit **3 %** des dépenses, en baisse par rapport à 2018 car une partie des frais de la journée d'étude d'octobre 2019 a été prise en charge sur subvention CNRS, pour 2315€ pour régler une partie des frais d'organisation de la journée d'étude d'octobre 2019 à savoir la location de l'auditorium et la prestation de Webcast. Le syndicat a financé 1 stage de formation d'accueil sur 3 jours à Jussieu, animé par Daniel Steinmetz et Michel Pierre. Lorena Klein a animé deux formations collectives pour nos militants en CHSCT à Grenoble et Nice. En tout une trentaine de stagiaires ont été formés collectivement par le SNTRS. 9 camarades ont suivi des formations collectives organisées par l'UGICT, l'UFSE ou la FERC sur la santé au travail, le droit administratif, le rôle des élus.

J'en viens à faire un point rapide sur l'utilisation de la **subvention CNRS** qui s'élève à **29 271 €**. Cette subvention a servi à régler la location et du dupli copieur pour 13 450 €, les frais de routage et de poste du BRS pour 8 620 €, le papier et les fournitures de bureau pour 3 290 €, l'achat de 2 unités centrales pour 1 240 €, et le renouvellement de licences logicielles. Enfin, 2 315 € pour les frais d'organisation de la journée d'étude rappeler précédemment.

Pour conclure, le bilan 2019 est excédentaire de plus de 39 000€, en lien avec la maîtrise des dépenses tant au niveau des sections qu'au niveau national, en particulier au niveau du postes « salaires » par des réductions de cotisations salariales. On a également augmenté les rentrées de cotisations. Les provisions sont suffisantes pour organiser le congrès de mars 2021. Cela ne nous doit pas faire oublier qu'il faut maintenir, voire augmenter rentrées des cotisations, car les cotisations constituent 90% des recettes du syndicat. Or, sur les 9 premiers mois de l'année 2020, on constate que le nombre de démissions est supérieur au nombre de nouvelles adhésions :

64 adhésions et 94 annulations, soit un écart de 30 soit deux fois plus qu'en 2019.

Les 11 camarades de l'IRSTEA ont rejoint en septembre la CGT-INRAE, après la fusion INRA-IRSTEA.

Les motifs des autres démissions du syndicat sont pour 17 camarades le départ de l'EPST (fin de contrat ou détachement), pour 13 camarades le départ en retraite. 7 camarades sont décédés.

Pour les autres résiliations, dont nous ne connaissons pas toujours le motif, 26 concernent des adhérents n'avaient pas versé de cotisation depuis plus de deux ans.

Nombre de FNI 1349 payés Il reste 73 adhérents non cotisants dont sûr 40 seront payés ; Ce qui ferait un total de 1389 FNI pour 2020)

J'attire votre attention pour notre prochain congrès 2021, il faut absolument que les adhérents soient à jour de cotisations d'ici fin 2020 afin de les comptabiliser dans les mandats.

Pour finir, certaines sections n'ont à l'heure actuelle pas de trésoriers notamment la section Clermont-Ferrand, section ENS, section Lorraine, section Marseille Nord, section Aix et la section de Rennes. Un travail à mettre en place et nous encourageons les sections à le faire.

Rapport de la Commission Financière et de Contrôle

Par Jacky Hirsch

Vous avez eu la présentation des bilans et comptes de résultat de l'année 2019, ainsi que les chiffres de la syndicalisation SNTRS et des éléments complémentaires permettant une analyse fine.

Concernant les bilans et comptes de résultat, c'est un gros travail réalisé par nos trésoriers (Sophie puis Habiba) ainsi que notre personnel professionnel. Ce travail implique d'abord la réalisation des Comptes de résultat et bilans pour les 49 sections du SNTRS, globalisées ensuite dans les CR et bilans des sections que vous avez reçus, auquel s'ajoute le CR et le bilan du national, le tout globalisé ensuite dans le CR et le bilan national consolidé.

Le travail de la CRC est de vérifier ces comptes, de demander des explications sur les éventuels mouvements spécifiques de certaines lignes, de relever les situations qui pourraient poser problème, soit sur l'une ou l'autre section, soit au national et en cas de problème d'en informer la secrétaire générale et la trésorière pour trouver des solutions permettant de les résoudre. La CFC comme le bureau national n'ont pas vocation à fragiliser le syndicat national ou les sections, mais de tout faire pour assurer le meilleur fonctionnement possible dans la discussion et la négociation.

Les résultats de l'exercice 2019 sont positifs : année sans congrès, un excédent est dégagé par les sections comme par le national, qui devraient permettre d'envisager sans souci une année 2021 avec congrès, donc des dépenses forcément supérieures.

La syndicalisation reste à un niveau correct, mais en légère baisse par rapport à 2018, et 2020 est une année difficile à prévoir, car très exceptionnelle avec la pandémie, les contacts virtuels nombreux ne favorisant pas vraiment le travail de syndicalisation.

Le travail de la CFC a montré un travail sur la trésorerie d'une remarquable clarté, toutes nos questions ont trouvé réponse.

Le vote des Comptes de résultat et des bilans donne lieu également à un vote donnant quitus au trésorier. Ce vote est un vote sur la sincérité du travail du trésorier. Je me permets ici de rappeler que ce n'est pas un vote banal, car il implique directement le trésorier lui-même.

La CFC propose un vote favorable sur les comptes 2019 et sur le quitus au trésorier.

Relevé de décisions du CSN du 16 octobre 2020

1. **Vote sur le protocole**

Diffuser dans un communiqué le vote contre unanime du CSN

2. **Dépouillement de l'enquête « Télétravail »**

Faire un retour aux personnels

3. **Journée d'étude**

Travailler à l'élaboration d'une plateforme revendicative pour les missions de nos élus dans les instances scientifiques (Comité national, CSS,...) et la présenter à la CE du 19 novembre

Animer des réunions en région sur la base de la plateforme revendicative avec l'appui d'un camarade du Comité National et/ou CSI

4. **Messagerie et adresse courriel au nom du SNTRS**

Toutes les adresses courriel du sntrs sur Villejuif vont être arrêtées (très bientôt)

Le serveur de messagerie du campus de Villejuif est en mode dégradé, il va bientôt être arrêté.

Tous les permanents ont une adresse de leur employeur : CNRS, INSERM...

Les toutes adresses « sntrs » de Villejuif doivent être supprimées. La signature « sntrs » dans l'adresse mail doit correspondre à un camarade en responsabilité au BN ou permanent du syndicat.

5. **Accompagnement de la région Provence**

Le CSN charge trois camarades de suivre la région de Marseille afin d'aider à la relance de l'action syndicale et à la préparation du prochain congrès régional fin 2020 (Lorena Klein, membre de la CE, Pierre Giroux, délégué pour la région Alpes, Sophie Toussaint-Leroy membre du BN)

Pour : 28 ; Abst : 1 ; Contre : 0

6. **Bilan financier 2019**

Vote du bilan consolidé: Pour : 26 ; Abst : 1 ; Contre : 1

Vote du quitus à la trésorière : Pour : 27 ; Abst : 1 ; Contre : 0

7. **IFREMER**

Vote pour l'intégration de l'Ifremer dans notre champ de syndicalisation :

Pour : 28 ; Abst : 0 ; Contre : 0

8. **Préparation du Congrès SNTRS de mars 2021**

Vote du programme du Congrès : Pour : 28 ; Abst : 0 ; Contre : 0

Vote du plan du rapport d'activité : Pour : 29, Abst : 0 ; Contre : 0

9. **Thèmes des deux soirées thématiques du Congrès :**

3 items se dégagent, il faudra en choisir deux lors de la prochaine CE du 19 novembre :

1- Télétravail et organisation du travail

2- Animation d'une section syndicale et méthodes d'éducation populaire

3- En tant qu'organisation syndicale, comment se saisit-on des questions liées aux enjeux environnementaux et à l'appropriation de ces enjeux par le capitalisme ?